Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 63 (1971)

Heft: 8-9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



N° 8/9 Août/Septembre 1971 63° année

La sécurité de l'emploi

Une analyse de l'Union syndicale suisse

Les typographes et la sécurité de l'emploi

Par Beat Weber, secrétaire central de la FST

Dès l'après-guerre, bon nombre de gouvernements ont tracé les grandes lignes d'une politique de l'emploi liée aux objectifs sociaux. Selon les initiateurs, il s'agissait de prendre les mesures propres à résorber, partiellement du moins, le chômage qui résultait des dépressions économiques. De toute évidence, les syndicats ont joué un rôle prépondérant et animé les autorités nationales un peu partout en Europe.

Ainsi ont pris naissance les programmes d'emplois compensatoires. Chaque gouvernement intéressé s'est toutefois rabattu essentiellement sur les travaux publics. En soi, l'idee partait d'intentions louables. Mais planifier, étager aussi l'équipement d'un pays suppose d'importants délais. La croissance économique d'une nation est tributaire de travaux publics planifiés. Or, l'évolution économique dans le monde est souvent imprévisible. Il s'ensuit que des travaux d'équipement de longue haleine revêtent quelquefois une urgence soudaine. De surcroît, renvoyer ou tenir en veilleuse d'importants travaux publics en renchérit irrémédiablement le coût. Par conséquent, les réserves matérielles accumulées en vue d'emplois compensatoires deviennent problématiques dans leurs prévisions chiffrées.

Par la force des choses, les données du problème changent. Le public veut utiliser maintenant déjà les biens d'équipement qui devaient être étagés dans le temps. Cette constatation vaut aussi d'autres secteurs. Même des produits d'usage suggéré et l'immense diversité des biens de consommation rendent aléatoires des possibilités futures d'emplois compensatoires. La concurrence commer-